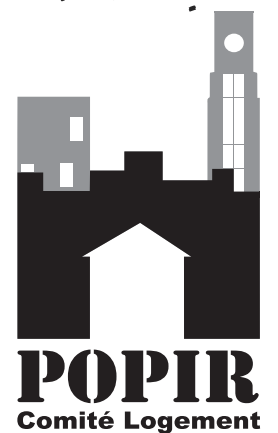


LE CANAL

« L'inclusion est complice de la gentrification »
Journal propulsé par le POPIR – Comité logement

Vol.7, no.2 Automne 2017

Élections municipales 2017 On attend des gestes concrets pour le logement



1- Pourquoi le palier municipal est important pour les locataires ?

Développement du logement social et réserves de terrains

Les budgets pour le logement social sont votés à Québec et Ottawa, mais ce sont les arrondissements et la Ville qui ont le pouvoir d'approuver ou non les projets. Ce pouvoir va être encore plus grand après les élections puisque le projet de Loi 121 (Montréal Métropole) donne toute la responsabilité du développement à la Ville.

En ce qui concerne les réserves foncières, il y a de l'argent à la Ville qui pourrait aller pour les réserves foncières. Encore une fois, il faut que la volonté politique soit présente. Dans le Sud-Ouest, grâce à nos nombreuses pressions dans les années passées, on a un début de politique de réserves foncières, mais elle reste à développer...des budgets à Montréal aideraient grandement!

Investissement pour ou contre la gentrification

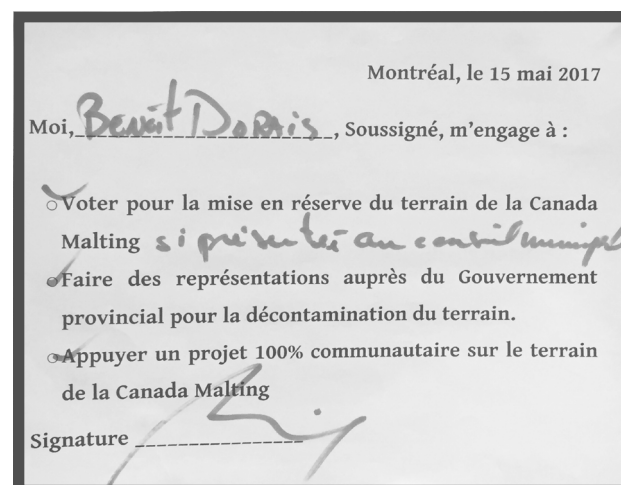
Entre le Centre Gadbois et le Plan de développement urbain, économique et social (Pdus), il va se dépenser des millions et des millions de dollars dans le Sud-Ouest, en particulier à St-Henri et Côte-Saint-Paul. Comment sera dépensé cet argent? Veut-on attirer de nouveaux investisseurs, des gentrificateurs qui, eux, sont là pour rentabiliser leur investissement, ou bien veut-on améliorer la qualité de vie des résident.e.s les moins riches qui ont besoin de logement social, de nouveaux services et commerces abordables? L'arrondissement va-t-il tenter de bloquer les conversions, les hausses de loyer (en publicisant par exemple le registre volontaire des baux), forcer la rénovation des logements ou exproprier, investir dans des réserves (notamment sur la Malting), des initiatives locales? Va-t-il mettre à disposition des locaux vides comme l'ancienne bibliothèque) à des fins communautaires?

Salubrité

Ce sont les arrondissements qui mettent en application le Règlement sur la salubrité des logements. Le nombre d'inspectrices et inspecteurs a un impact direct sur les délais et sur le suivi de vos demandes. Les élu.e.s peuvent aussi orienter l'application en demandant de donner plus vite

des amendes plutôt que des avis d'infraction : le règlement leur donne le pouvoir, mais il faut la volonté politique pour l'appliquer de cette façon.

L'Office municipal d'habitation de Montréal gère 22 000 HLM de Montréal dont près de 6000 sont dans le Sud-Ouest. La Ville influence les politiques de gestion et peut faire des représentations politiques à Québec et Ottawa pour avoir des budgets adéquats pour l'entretien et la salubrité des HLM.



Blocage des conversions, des démolitions, des constructions, etc.

Le règlement d'urbanisme est adopté à l'arrondissement, en conformité avec le plan d'urbanisme de Montréal, le schéma d'aménagement de l'agglomération et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme du Québec. Le règlement permet de jouer sur les hauteurs des constructions, sur le zonage industriel, commercial (de façon très détaillée) ou résidentiel, sur la méthode pour approuver ou non les démolitions, sur les conversions en copropriété divise, etc. Par exemple, récemment, le Conseil d'arrondissement a adopté un moratoire sur les conversions...la preuve que lorsque la volonté est là, les élu.e.s peuvent agir contre la gentrification et pour préserver le logement locatif abordable existant.

Consultation, référendum et respect de la vision des résident.e.s des quartiers

On entend souvent « A quoi ça sert une consultation, tout est déjà décidé? »... En effet, c'est la responsabilité des élu.e.s locaux de s'assurer que les consultations ne sont pas bidons, que les

recommandations se retrouvent « pour de vrai » dans les propositions finales. Par exemple, pour le Pôle Gadbois, l'arrondissement et la Ville de Montréal ont une vision : « développer un pôle récréotouristique autour de Gadbois » et donc, utiliser 40 millions pour embellir le secteur. Les résident.e.s se sont exprimés en consultation et ont dit que les 40 millions, arrachés de chaude lutte au Ministère des Transports par Mobilisaiton Turcot, doivent vraiment servir à contrebalancer les effets très négatifs de Turcot sur un plus large secteur.

De plus, le projet de Loi 122 du provincial prévoit d'abolir les référendums sur les projets, quelle position vont prendre les candidat.e.s sur cette question?

2 - Se mobiliser au-delà des urnes

Il y aura donc des élections le 4 novembre 2017...les gens du quartier devront choisir les élu.e.s pour les 4 prochaines années, soit le/la Maire de Montréal et les cinq élu.e.s de l'arrondissement. Mais, au-delà d'aller voter et puisque tout le monde n'a pas le droit de vote, le POPIR-Comité logement vous invite à vous mobiliser et à participer aux actions locales :

- **Comité éducation populaire**, le 14 septembre 2017 : à quoi ça sert les élections municipales?
 - **Action** le 24 octobre : 4,500 logements sociaux et des réserves foncières pour le sud-ouest
- ...Et plus d'actions...surveillez nos publications www.Popir.Org

Parce qu'agir et manifester, ça marche, surtout quand les personnes visées sont si proches de nous! Par exemple, en octobre 2013, dans le cadre de la campagne électorale municipale, le POPIR-Comité Logement a organisé des occupations simultanées des bureaux de campagne des 3 partis en lice, afin d'obtenir un moratoire sur le changement de zonage de la Canada Malting et donc, empêcher les condos. On a forcé le moratoire et depuis, il n'y a pas de condos sur la Malting tandis que la communauté se mobilise pour un projet 100% communautaire.

POPIR – Comité Logement

PROBLÈME DE LOGEMENT?

LE POPIR PEUT VOUS AIDER!

APPELEZ-NOUS POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS OU VENEZ NOUS RENDRE VISITE!

4017, rue Notre-Dame Ouest et 505C, Place-St-Henri (local accessible sur rendez-vous)

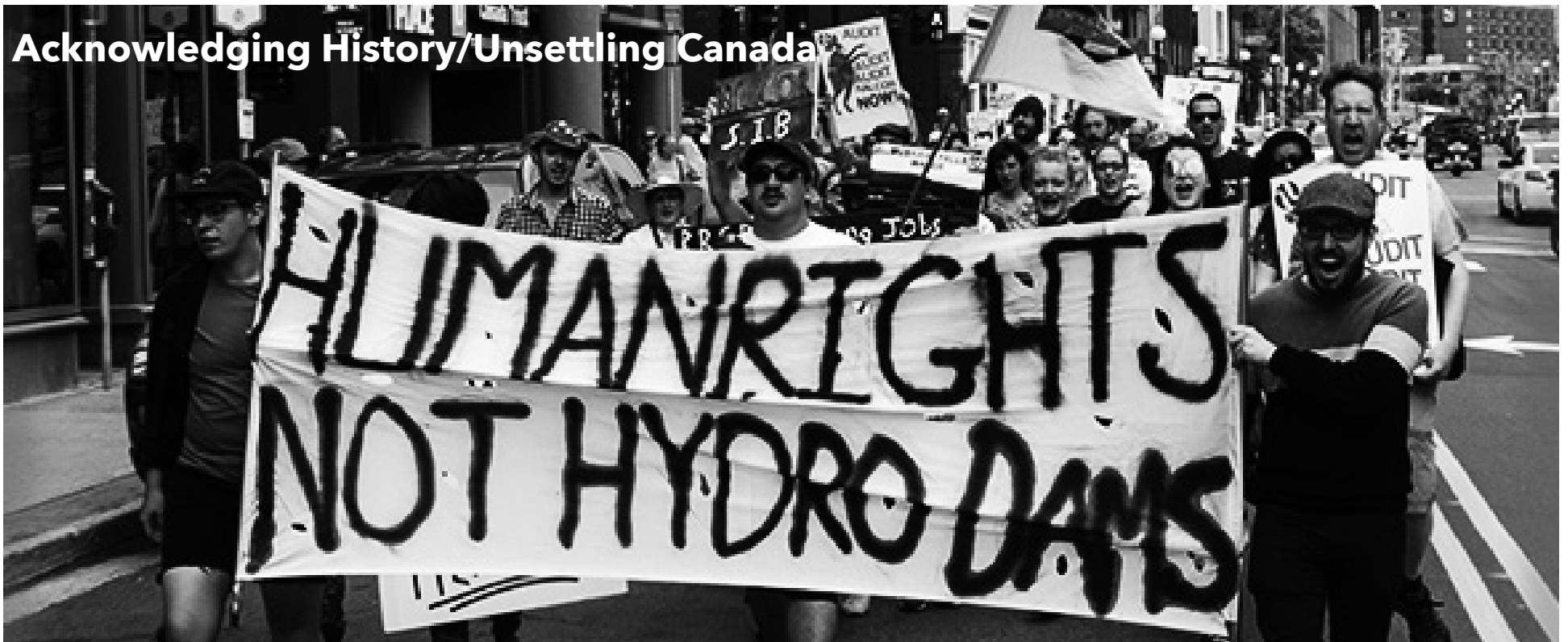
514-935-4649 | www.popir.org

suivez-nous sur notre page Facebook



PEOPLES' HISTORY OF CANADA

Acknowledging History/Unsettling Canada



Members of Anti-poverty NL and the Labrador Land Protectors joined forces to protest against poverty in Newfoundland and Labrador and the Muskrat Falls hydroelectric project.

The year 2017 marks the 150th anniversary of the birth of Canada. Throughout the country celebrations are taking place and monies have been allotted for projects to appeal to pride and patriotism. But what is it that we are being asked to celebrate? What does this mean for Indigenous peoples who have lived on this land for over 10,000 years. As Art Manuel, recently deceased Indigenous author and leader observed, what Canadians are meant to celebrate is the theft of land: the Indigenous who roamed freely on Turtle Island for eons, now, for the most part, live on reservations that make up .02% of the land mass of Canada. To celebrate the birthday of Canada is to celebrate a settler colonial and genocidal past, a celebration of the steady removal of Indigenous peoples from their lands into reservations, a celebration of the slaughters, the deliberate starvation, the diseases, the broken treaties, the impoverishment, the cultural genocide, the legacy of horrifying residential schools.

In 1763 France ceded its Canadian territories to the British. Canada began the process of confederating as a colony of the British Empire in 1867. From that time on Indigenous peoples were seen as an impediment to the development of the Dominion. In 1876, The Indian Act was passed. Its primary purpose was to maintain full control over the lives of the Indigenous, to remove them from good agricultural land and from areas where the railroad uniting Canada from coast to coast to the West was being constructed. Sir John A. MacDonal, Canada's first Prime Minister, in some cases deliberately created conditions of starvation that forced First Nations peoples into reservations, their roots to their land and waters broken. Its worth noting that in the 1940's, Canada's reserve system was studied by the racist South African government, which modelled elements of its apartheid regime on the Canadian system. Sir John A. Macdonald, the first Prime Minister of Canada's racist views of Indigenous peoples, his certainty of the cultural superiority of the White Man are well documented. He wrote this rationale for the necessity of Residential Schools: "When the school is on the reserve the child lives with its parents, who are savages, and though he may learn to read and write, his habits and training mode of thought are Indian. He is simply a savage who can read and write."

To read The Indian Act of 1876 is to understand the enormity of the original crime committed by the Ca-

nadian state and to understand its causal relationship to the terrible conditions that First Nations people live in today. Here are some of the main restrictions of The Indian Act (some have since been removed in revisions of the Act): It denied women status; introduced residential schools; created reserves; renamed individuals with European names; enacted the pass system whereby individuals could not leave the reservation without permission from the Indian agent; enforced enfranchisement of any First Nation admitted to university; could expropriate portions of reserves for roads, railways and other public works, as well as move an entire reserve away from a municipality if it was deemed expedient; it could lease out uncultivated reserve lands to non-First Nations if the new leaseholder would use it for farming or pasture; it forbade

"Why did we have to bring the government of Canada to court to get them to treat First Nation children fairly?"

- Cindy Blackstock, First Nations and Family Caring Society

First Nations from forming political organizations; it prohibited anyone, First Nation or non-First Nation, from soliciting funds for First Nation legal claims without special license from the Superintendent General. (this 1927 amendment granted the government control over the ability of First Nations to pursue land claims); it prohibited the sale of alcohol to First Nations people; it prohibited the sale of ammunition to them; it prohibited pool hall owners from allowing First Nations entrance; it imposed the band council system; it forbade First Nations people from speaking their native language; it forbade First Nations from practicing their traditional religion; it forbade western First Nations from appearing in any public dance, show, exhibition, stampede or pageant wearing traditional regalia; it declared potlatch and other cultural ceremonies illegal; it denied First Nations the right to vote; it created a permit system to control First Nations ability to sell products from farms.

The government's relationship with First Nations communities has been tainted with broken promises, systemic abuses, and top-bottom solutions imposed over its 150 years rule. More shockingly, various levels of governments in Canada continue these policies today. In 2016, The Canadian Human Rights Tribunal

ruled that the government was discriminating against First Nations children by not giving them equitable health and social services payments. It declared that that the federal government's funding model and management of its First Nations child and family services "resulted in denials of services and created various adverse impacts for many First Nations children and families living on reserves." Ottawa has responded by fighting the decision in the courts and continues to refuse to comply spending \$707,000 in legal fees. This although one of Justin Trudeau's main pillars during his election campaign was to right the wrongs of the past by redefining the government's relationship with Indigenous peoples. The Missing and Murdered Indigenous Women Inquiry was forced to postpone its 2017 Thunder Bay and Edmonton meetings, with mounting concerns about it falling apart before it even begins. In March 2017, it was discovered that a portion of a \$200 million dollar fund set aside for Indigenous Canadian youth was effectively being used as a subsidy for the mining industry, to "attract mining investment." 153 First Nations communities lack clean drinking water, while Justin Trudeau has made it abundantly clear that he is prepared to put oil pipelines through Indigenous territory, regardless of any objections.

Throughout the 150 years of Canada's governance over them, First Nations peoples have fought to protect their lands, but in recent times they have done so more militantly, through the courts, in standoffs, through organizing and the use of social media in order to stop further encroachment on their lands for extractive industries, often in defiance of armed police, the RCMP and the Canadian Army. First nations groups have testified as to the horrors of The Residential Schools System and the generational trauma it has engendered and in many ways have disrupted racist narratives and views of 'Indians'. They have affirmed their identities, their histories and their cultures. In recent years vibrant organizations such as Idle No More, Defenders of the Land and countless others have tirelessly fought for justice and true reconciliation and not incidentally, they have educated many non-Indigenous Canadians about the true history of Canada's 150 years as they work to unsettle Canada. Non-Indigenous Canadians must support First Nations peoples in their struggles for equality and justice.

- Freda Guttman

La revitalisation, ça tue nos quartiers!



Depuis plusieurs mois la rue Notre-Dame est dominée par des travaux. Il s'agit de bien plus que de réparer les dégâts causés par le sel et le verglas : on nous dit que « la Dame se fait une beauté. » Était-elle laide, la rue Notre-Dame ? Je n'avais pas remarqué !

Les travaux sur la rue Notre-Dame sont un cas typique de « revitalisation » urbaine. Drôle de mot, revitalisation, pour quelque chose qui s'attaque directement à notre vie de quartier. Ce ne sont pas juste les détours et les trottoirs barrés qui nous blessent, mais les lieux de rencontre transformés en places stériles et le fait qu'encore plus de monde va profiter de la Dame enjolivée pour y stationner sa BMW. C'est clair, pour les promoteurs et les politiciens ce qui est à revitaliser ce n'est pas nos milieux de vie, mais plutôt les possibilités d'investissement et de spéculation du quartier. Ceci se fait en refaisant le quartier à l'image d'une classe plus aisée – comme dit un texte du POPIR rédigé en 2013, « la ville se gère comme une business dans laquelle on doit vendre son quartier aux promoteurs et aux classes riches. »

C'est quoi la revitalisation?

Dans les quartiers du POPIR on connaît bien ce type de projet. Au début des années 2000s les gouvernements au fédéral et au municipal ont investi dans le parc du Canal-de-Lachine pour « revitaliser » le Sud-ouest. Selon la ville ce fut un grand succès : « Après cinq années de travaux et des investissements publics de 100 millions de dollars, l'ouverture du canal... a joué un rôle moteur dans la revitalisation du Sud-Ouest. On estime que plus d'un milliard de dollars en investissements privés l'ont suivi. Depuis, des dizaines de projets immobiliers d'envergure ont vu le jour, des centaines d'entreprises se sont implantées et des milliers de nouveaux résidents se sont installés. Mais il reste encore beaucoup à faire pour... exploiter son plein potentiel. » Des milliards de dollars d'investissements privés pour le profit des entrepreneurs et des banques, des milliers de nouveaux résidents (et combien d'anciens résidents déplacés?), voilà comment on mesure le plein potentiel de la revitalisation.

Dans un système capitaliste, les riches cherchent toujours de nouveaux sites d'investissement pour augmenter les profits. Les projets de revitalisation comme la réfection de la rue Notre-Dame se servent d'argent public pour diriger ces investissements vers certains territoires. Ceci diminue les risques pour les investisseurs et augmente les profits, parce que les différents projets (condos, commerces, etc.) se renforcent l'un l'autre dans leur transformation du quartier. En même temps la transformation immobilière et l'arrivée d'une classe plus riche augmentent les taxes que récoltent la ville et l'arrondissement.

À qui les profits?

Ce ne sont pas que les gouvernements et les promoteurs immobiliers qui profitent de la revitalisation et de la gentrification qui en découle. Les banques sont parmi les plus grands gagnants ! D'abord, les promoteurs qui investissent les milliards de dollars dont se vante la ville ont souvent emprunté cet argent aux banques, auxquelles ils vont le repayer avec intérêt. Après, les acheteurs de condos vont eux aussi emprunter aux banques, tout comme les commerçants qui commencent de nouveaux business de luxe.

Mais les banques ne font pas que profiter de la gentrification. Elles lui donnent forme aussi. Pour les projets de développement comme pour les commerces, les prêts sont accordés aux formules « gagnantes » plutôt qu'aux projets risqués. Pourquoi financer une tentative de resto abordable quand on sait que les assiettes à 30 \$ ça fait des profits ?

La mixité à tout prix

Pour les élus, la gentrification et la revitalisation font partie d'une lutte contre la pauvreté. La « mixité sociale » est le grand objectif à viser : selon ce modèle la soi-disant « culture de la pauvreté » peut être surmontée en vivant côte à côte avec la petite-bourgeoisie et en imitant leurs valeurs et leurs modes de vie!! Au contraire, l'arrivée de voisins riches à tendance à rendre plus difficile la vie des résidents de classe populaire. Le coût de la vie

augmente, les logements abordables deviennent plus rares, et si jamais on a la chance d'en avoir gardé un, les propriétaires savent bien que s'ils rendent la vie insupportable pour leurs locataires ils pourront rénover et augmenter les loyers à leur départ.

Et même les propriétaires de condos les plus sympathiques et les mieux intentionnés ont des intérêts contraires à ceux des locataires. Par définition, tout ce qui fait augmenter la valeur de leur propriété (commerces chics, voisins plus aisés) rapporte de l'argent aux propriétaires lors d'une vente ou d'une hypothèque. Par contre, pour les locataires l'augmentation de la valeur de la propriété ne fait jamais que coûter plus cher et rendre leur situation plus précaire.

Des meilleurs quartiers – mais pour nous!

Ce n'est pas juste que les seules améliorations qui soient faites dans nos quartiers sont au profit des banques, des promoteurs, et des riches. Face à la revitalisation du canal de Lachine le POPIR a déclaré que « l'amélioration de la qualité de vie des résident-e-s... ça passe par la socialisation du marché du logement et l'appropriation collective du développement. » C'est toujours vrai. Pour assurer que les travaux publics ne servent pas juste à attirer la gentrification il nous faut des logements garantis pour les ménages à faible revenu – c'est-à-dire du logement social – et des terrains exclus de la logique du marché.

C'est pour ça que nous revendiquons le financement de 4000 logements sociaux immédiatement et zéro condos, l'acquisition par la ville d'une réserve de terrains et de bâtiments pour des projets de la communauté, la Malting 100 % communautaire, un espace autogéré avec une épicerie populaire dans l'ancienne bibliothèque, et surtout un quartier humain et vivant qui répond à nos besoins plutôt qu'à ceux des banques. Bien plus beau, ça, que les dalles qu'ils installent sur la rue Notre-Dame.

*Merci à Gwen Muir pour tout son travail de recherche.

Mona Luxion*

100% LOGEMENTS SOCIAUX

L'inclusion de logements sociaux sur le même terrain que des tours à condos : une panacée à court terme ou un problème à long terme ?

Qu'est-ce que l'inclusion ? C'est une stratégie (et non une loi) qui, originalement, demandait à un promoteur immobilier d'inclure 15 % de logements abordables et 15 % de logements sociaux dans les projets de 200 condos et plus, souvent dans un coin du terrain. S'il n'y a pas entente entre l'arrondissement et le promoteur, on lui offre la possibilité de mettre l'argent dans un compte réservé pour faire du logement social. Le montant avoisine plutôt le 7 % donc on est loin du 15 %. Depuis, plusieurs arrondissements ont descendu à 100 unités de condos. Dans certains cas, on utilise même la stratégie sur des terrains publics, terrains qui appartiennent aux résidents du quartier et devraient être 100% logement social.

C'est en 2003, après la fermeture d'Imperial Tobacco qui transfère sa production au Mexique, que la première situation d'inclusion de logements sociaux se fait. Après un changement de zonage d'industriel à résidentiel par la Ville de Montréal, le Groupe Prével y créa 400 condos et propose, pour faire taire la mobilisation locale, d'y inclure 15% de logements sociaux. La Ville adore cette idée qui ne sera jamais plus qu'une stratégie. Elle y voit un concept de mixité sociale sauf qu'avec 70 % de gens qui peuvent se permettre un condo et 15 % de démunis, on repassera pour la mixité sociale.

Rappelons ici que le logement social ne s'adresse pas strictement aux assistés sociaux, mais aussi aux petitEs salariéEs. Avec le programme AccèsLogis, depuis 1997, le logement social se fait exclusivement en coopérative ou en OBNL d'habitation. On y retrouve deux types de loyers : le subventionné à 25% des revenus et le loyer non subventionné. Le prix du loyer non subventionné est basé sur le prix médian. Pour un 4 ½, le programme prévoit que le loyer non subventionné dans la coopérative sera entre 75 et 95 % du loyer médian. Dans la réalité, à cause des coûts de construction, le loyer non subventionné est plutôt à 95 % voir plus de 100 % du loyer médian soit autour du 800 \$. C'est un problème qui ne va que s'accroître avec le temps par la surabondance de condos non vendus qui tranquillement devient le nouveau visage du locatif. Pire encore est l'exemple de Griffintown où le locatif est du condo à gros prix ce qui place le prix médian au-delà de 800-900 \$ pour un 4 ½ dans une coop. Toronto vit présentement ce problème où une centaine de personnes font la queue pour un logement 4 ½ dans une coop au prix de 1,500 \$, ce ne sont peut-être pas les mêmes



normes mais ça fait réfléchir.

La taxe foncière peut aussi être l'ennemi des coops. C'est que 200-300 condos, c'est 200-300 taxes foncières plus hautes qui deviennent la norme et font augmenter les taxes foncières de tout un quartier. Cela finit par changer complètement la face d'un quartier en faisant augmenter les loyers, incluant ceux des coops, et fait sortir les plus démunis de leurs quartiers même si certains qui y sont depuis des dizaines d'années.

Un dernier élément problématique avec l'inclusion : dans la majorité des arrondissements, elle ne se fait que sur la partie du développement privé qui n'est pas fait de plein droit. Par exemple, si un promoteur a le droit de construire 3 étages mais qu'il demande une dérogation pour un quatrième étage, la stratégie d'inclusion ne s'appliquera que sur le 4ème étage (le différentiel), on est donc loin du 15% du projet total.

Et si vous croyez que les gouvernements vont

empêcher que de telles choses se produisent détrompez-vous. Les éluEs, dont plusieurs proviennent du monde des affaires, font que l'inclusion va demeurer une entente. Soyons clair qu'avec cent (ou plus) condos qui sont vus comme des maisons et un 15 % de logements sociaux sur un bout du terrain, les travailleurs et travailleuses et les moins bien nantiEs vont commencer à être sous représentés dans leurs propres quartiers populaires. L'inclusion est aussi selon moi un élément gentrificateur dans un quartier. Ne laissons pas le terrain public qui appartient aux gens des quartiers nous glisser entre les doigts. Nous devons aussi créer une réserve de terrains. On se dirige vers une situation où les terrains vont être de plus difficiles à trouver et la spéculation foncière est déjà un incontournable.

Ceci est une analyse personnelle qui ne sera peut-être pas bien vue, mais voilà...

Norman Laforce

Témoignage d'une locataire

« Ville Émard et Côte-St-Paul sont des quartiers oubliés par la Ville de Montréal. Quand je parle de Ville Émard aux gens on me demande où c'est sur la carte ça? Antérieurement, on y trouvait des commerces mais maintenant tous les commerces ferment et on y trouve des magasins \$1 et des boutiques d'objets usagés, de seconde main. On avait également une coopérative tout près de la rue Monk et ils ont fait des condos. **Ville Émard est un quartier trop pauvre pour pouvoir se permettre de construire des condos, ce sont des coopératives et des HLMs dont nous avons besoin.** »

Il y a également toutes ces femmes qui comme moi vivent de l'intimidation et du harcèlement de la part de leurs voisins et de leurs propriétaires. Il y a également tous ces gens qui doivent se battre pour que leur propriétaire investisse dans l'immeuble, par exemple pour réparer un problème de plomberie ou pour régler une infestation récurrente de souris. En plus de voisins problématiques que j'ai, j'ai dû me battre avec mes propriétaires pour qu'ils réparent l'escalier avant qui n'était pas sécuritaire. J'ai eu des fissures importantes dans toutes les pièces

de mon appartement et ils me répondaient que c'est normal. J'ai dû faire une mise en demeure pour faire bouger et mettre de la pression sur mes propriétaires. Même s'ils ont fait quelques réparations je ne suis pas sûre que ce soit assez. Une connaissance m'a dit que l'appartement devrait être inspecté par la ville, mais tout ceci est encore en marche, le délai de la mise en demeure n'est pas encore terminé.

Il y a aussi des gens qui comme moi ont des problèmes de santé et qui ont la difficulté à savoir où aller. Ça aussi c'est une problématique. Les gens ont besoin de ressources, pour savoir où aller chercher de l'aide et être mis dans de conditions de vie acceptables. Si on avait plus de HLMs ou de coopératives il y aurait moins d'itinérance et de quêteux. Depuis quelques années nous voyons continuellement des quêteux au métro Monk, chose qui n'était pas antérieurement. Il y en a tellement que même lorsque nous marchons sur la rue Monk nous nous faisons demander de l'argent. **Nous avons besoin de logements sociaux, pas de condos à Ville Émard!**



Nathalie Turcotte
Résidente locataire de Ville Émard
Discours prononcé lors du rassemblement
le 8 Avril 2017 - « Le logement social c'est vital »

Petit bac brun svp merci!

Il y a un an, les blocs de 8 appartements et moins recevaient un bac de compost. Les autres individus étaient invités à faire le dépôt volontaire. C'est-à-dire, ils doivent emporter leur restant de table dans un contenant plus loin. L'avantage de cette action, c'est que c'est plus propre en été puisque les gens peuvent s'en débarrasser en tout temps. Cela coûte moins cher de sac. Pour la ville, cela fait moins de petits bacs à ramasser. Par contre, c'est plus loin. Il ne faut pas être du genre à perdre ses clés pour ouvrir le cadenas. ...

Personnellement, je trouve plus pratique quand c'est juste à descendre devant chez soi comme le recyclage, les poubelles. La nourriture à composter peut être congelée en attendant le jour désigné par l'arrondissement. Cela encouragerait plus de gens à participer. Les gens qui ne veulent rien savoir d'une façon ou d'une autre devraient avoir un lieu pour remettre le bac inutilisé (comme cela se fait proche de la bibliothèque du quartier du métro Henri-Bourassa) et ceux qui en veulent pourront en prendre un (en assurant que le camion qui ramasse le compost passe sur leur rue). Si j'avais été dans ce quartier-là, je l'aurais eu.

C'est vrai que pour toute décision, il y aura toujours des gens qui ne sont pas contents, des gens qui ne participent pas, il y a aussi le coût financier à penser. C'est pourquoi, j'ai eu l'idée de passer dans le Sud-ouest, une pétition pour le compost. Voici le texte :

« Cher Éco-quartier du Sud-Ouest,
Nous demandons que les locataires de blocs de

plus de 8 logements puissent avoir le choix entre descendre un bac de compost ou le dépôt volontaire. En ce moment, ils font le dépôt volontaire ou ils mettent tout dans la poubelle pour se simplifier la vie. Nous vous remercions à l'avance de faire ce changement à votre protocole pour encourager les gens à prendre soin de l'environnement. Nous vous prions d'agréer, cher Éco-quartier, nos salutations distinguées. »

J'ai reçu l'appui de FamiJeunes qui a mis la pétition en vue des participants, Popir (comité logement) qui a fait les photocopies et m'a soutenu (eux-autres aussi l'ont mis à la disposition de leur clientèle), l'Éco-quartier par l'information et quand l'une des personnes m'a donné le contact d'un monsieur qui a mis une feuille de la pétition dans sa coopérative. Tout ce beau monde-là et moi, nous avons récolté 250 signatures. Peut-être cela ne paraît pas gros, c'est qu'on s'est arrêté à ce nombre. En tant que mère de famille, j'ai fait signer la pétition surtout dans les fêtes de quartier dans la Petite Bourgogne et dans St-Henri et en me promenant dans le Sud-ouest.

J'ai eu des commentaires : c'est mieux un petit bac par appartement qu'un gros bac devant un bloc, car il y a un danger que certains passants jettent n'importe quoi dedans... Une madame a trouvé la solution : de descendre des sacs de compost et les dépose à côté d'un bac d'un voisin de rue. Il y a même une personne qui a écrit sur la pétition qui devrait avoir des bacs de compost pour les entreprises. D'autres désirent continuer à faire le dépôt volontaire.

Le 14 mars dernier, lors de la tempête, j'ai



Bac brun de compost avec sac de poubelles dedans...

emporté la pétition au conseil de l'arrondissement de mon secteur (puisque l'Éco-quartier est là pour parler d'environnement), le maire Benoît Dorais a accepté de l'amener à la ville-mère.

Je voudrais remercier tous ces gens pour soutenir les gens comme moi qui désirent prendre soin de l'environnement tout en étant à la porter de la main. Je désire par ce geste encourager plus de monde à participer.

C'est important en tant que citoyen de se regrouper, de dire nos préférences pour que les choses changent. Il y a des gains qui ont été gagnés dans le passé comme le Turcot qui n'a pas séparé St-Henri en 2, il y a très longtemps.

Je souhaite que d'autres secteurs se regroupent et font la même chose... Je désire recevoir un petit bac de compost! J'aime la simplicité! J'aimerais le descendre à chaque mardi.

Agathe Melançon, résidente du Sud-Ouest de Montréal, poète et mère d'un garçon de 13 ans

Section littéraire

Pensons durable!

*Soyons des Jules Vernes
Ouvrons-nous à notre imaginaire
Pour solutionner demain*

*Lâchons prise pour le rationnel
Le temps de rassembler nos idées
afin qu'émerge la nouveauté*

*Si les plantes pouvaient
Soigner les terres contaminées
Et d'autres les guérir*

*Le temps nous est compté
Pour éviter Wall-E ou Le monde sans terre
Réagissons pour dorloter notre planète*

*Poupée de guenille fait maison
au petit théâtre de boîte de céréale
revenons au jeu sans complication*



*La liste est longue de réutilisation
De la banane composté nourrissant le pommier
au vieux manche de balai tenant le plant de tomates...*

*La beauté de l'œuvre
C'est qu'ensemble
On est plus fort*

*(Cliché de toujours
et pour l'éternité de nos efforts,
communiquons nos idées!)*

Agathe Melançon. Montréal, le 1 mai 2017

La mauvaise surprise!

*Maudite allergie saisonnière
La beauté devient maladie
Le corps réagit en folie*

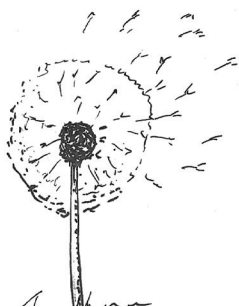
*Maudite allergie alimentaire
Toujours en alerte
Il faut tout penser*

*Le déséquilibre
Vient-il du non respect
De la planète?*

*Se pourrait-il
De la chasser
Pour ne plus y penser?*

*Vaut mieux la connaître
Pis s'en méfier
Afin d'éviter...*

*Le corps évolue
Certains fou le camp
D'autres se multiplient!*



Agathe Melançon, 1ier mai 2017

Du vert s.v.p. Merci!

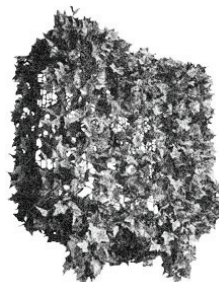
*Vignes aux raisins verts
Grimpent au pied du mur
L'air devient plus pur
Le bâtiment moins chaud*

*Clôture de cèdre
Emprisonne les usines
pour sentir cette nature
Grandissante et belle*

*Répandons la verdure
Dans les espaces publics
Pour décourager les gens
à se faire un chemin de déchets!*

*Oui que la verdure se multiplie
Partout pour égayer les grands et les petits
Tant de poésie, de passion
Dans le paysage, l'air que nous respirons*

Agathe Melançon



Service aux locataires

*Mon fils il est pas grande gueule
comme moé
il a peur de se faire crisser dehors*

Dit-il dans mon bureau

*Et moi, grand défenseur du peuple
je sais pas quoi répondre.
Son fils a raison*

*Là on ne parle pas d'accords de libre échange
ou de marchés financiers
mais d'un capitalisme
qui nous mange la peau au point où
on devient fou*

*Surtout, je lui dis
Il faut continuer à payer
le loyer.*

Henri Laliberté



Accord explicite du droit au logement, et non! Celui de la Violence...

« Des attitudes oppressives se produisent au quotidien. Par exemple, les interruptions lors d'une conversation, les blagues inappropriées et le manque de conscience de l'espace et/ou de la place que nous occupons par rapport au groupe, sont des attitudes qui renforcent les dynamiques de pouvoir et d'oppressions. D'autres actes individuels peuvent être plus sévères comme des commentaires racistes »...
- extrait du Code de vie POPIR Comité logement (2016).

L'exemple du vécu d'une famille, reflète la réalité d'une cohabitation entre un Propriétaire et une locataire étalant sur une période de plus d'un an de fréquentation et de deux ans de cohabitation. Le Propriétaire désirant se faire justice lui-même, en portant une fausse accusation envers la locataire usant de tous les avantages du système en sa faveur, en plus de recevoir l'appui de la police qui applique une loi inexistante... sous prétexte du seul fait que le propriétaire soit propriétaire. Que fait-on des droits des autres cohabitants, c'est-à-dire le droit de deux mineurs et de la locataire, qui ayant comme preuve une assermentation prouvant son droit d'y vivre et d'y rester dans les lieux? Dans ce court texte, il sera question des diverses formes de violence; sexuelle, économique et psychologique que peut prendre la violence!

D'humeur changeant le Propriétaire...

Le Propriétaire d'humeur changeant modifiait selon son état d'âme l'accord entre eux. Par exemple, la locataire devait le tenir au courant de ses allées et venues. Les choix alimentaires des enfants représentaient une source de conflit de son point de vue et il tenait un registre des consommations afin d'être remboursé. Ce qui ne facilitait pas la jouissance d'une vie paisible et harmonieuse. La locataire voyant cela suggère d'entrer en contact avec un ou une professionnel-elle en médiation afin de mieux être guidé. Le propriétaire offusqué refuse l'alternative suggérée. Quand la locataire lui demanda pour quelle raison? Silence de glace!

Faillie dans la loi, à qui la faute?

Pour le Propriétaire, toutes les raisons du monde étaient bonnes pour revenir sur ce point à répétition. La faillie est dans la loi! C'est-à-dire que les couples non-mariés, n'ayant aucun enfant et qui ne feraient pas leur impôt ensemble, n'ont aucun droit du point de vue légal. Vu l'ignorance intentionnelle de celui-ci, la locataire évoque le fait de dire la vérité puisqu'il y a cohabitation depuis déjà plus d'un an. Suite à quelques échanges entre eux, la locataire donne raison au Propriétaire dans le but d'avoir la paix. La locataire prit conscience de l'intonation de la voix du Propriétaire, des critiques à répétitions envers la personne de la locataire et des chantages à ne plus en finir. Elle a ressenti beaucoup de stress, d'intimidation et d'humiliation à porter le fardeau de cette législative non-appliquée par le système en place.

Qui les lois protègent-elles vraiment?

Les intentions du Propriétaire se sont clarifiées lorsqu'il a posé de fausses accusations de menaces, et ce, même s'il y avait des mineurs dans la relation... quel exemple de moralité? D'autant plus qu'il y avait d'autres alternatives que le geste qu'il a posé. Les perceptions de la locataire ont également été justifiées par rapport à la violence sexuelle (demande de quitter le domicile s'il n'y a pas de rapport sexuel) n'est-ce pas l'époque du judéo-chrétien à son zénith? Qu'économique (du seul fait d'être propriétaire,

augmentait son égo et n'a pas apprécié que je lui fasse le rappel que je suis autant propriétaire... tenir un registre à compte-goutte des consommations individuelles de la fratrie et a demandé d'être remboursé. Il semble aussi croire que l'argent sortant de son porte-feuille avait plus de valeur quant au temps investi de la locataire à faire de la rénovation majeure sur sa propriété.) Et psychologique (les non-dits suivi de frustrations en lien à l'émancipation de la femme et de leur spiritualité) Ces éléments additionnés ont causé des torts considérables à toute une famille, les conséquences en majeures.

Pour finir, toujours selon le code de vie de POPIR « la meilleure façon d'éviter de blesser les autres c'est de toujours s'assurer qu'on a leur consentement. C'est-à-dire, un accord explicite affirmé clairement et conscient, exprimé en réponse à une demande ». Par ce résumé, bien qu'il y ait accord explicite entre le Propriétaire et locataire, les règles restent arbitraires face à la violence. Dans cet exemple, la violence a pris trois formes. Sexuelle : l'ultimatum de la part du propriétaire de demander à la locataire de quitter les lieux, car n'ayant pas reçu de faveur sexuelle. Économique : le fait d'être propriétaire donne-t-il le droit d'ignorer celui des autres? Psychologique : les non-dits, frustrations et sa façon de jouer à la victime en dit long sur ses états d'âme. S'agit-il de violence systémique, celui qui joue le mieux à la victime peut obtenir justice?

Minouse Joseph

« la meilleure façon d'éviter de blesser les autres c'est de toujours s'assurer qu'on a leur consentement. C'est-à-dire, un accord explicite affirmé clairement et conscient, exprimé en réponse à une demande ».

Code de vie POPIR Comité logement 2016

ART & AFFICHES 2017

À CÔTE-SAINT-PAUL ET VILLE-ÉMARD
LE LOGEMENT SOCIAL C'EST VITAL!
Grand rassemblement
8 AVRIL 2017
À 13H00 MONK
CÔTE-SAINT-PAUL ET VILLE ÉMARD
INFO AU POPIR-COMITÉ LOGEMENT (514) 935.4649
par Eduardo Ballesteros Hoffman

À PARTIR DU 22 MAI 2017
POUR DU LOGEMENT SOCIAL, ICI!
par FRAPRU

Rassemblement anti-gentrification
Mardi 4 juillet, à 18h à l'arrondissement (815, rue Bel-Air)
ZÉRO CONDOS 100% COMMUNAUTAIRE
100% OUI
Souper gratuit
Exposition photos - Zone enfants
Pour infos - 514-937-9813
par Luce Parisien

Le « course d'un rat » ou le travail par agence d'emploi

Dans le contexte du marché du travail de Montréal, les agences de placement et de recrutement (APR) ont développé des pratiques qui mettent à l'épreuve l'observance du code du travail au Québec, notamment en ce qui a trait aux droits de la personne des demandeurs d'asile, des réfugiés acceptés, des réfugiés rejetés et des sans-papiers. Grâce aux expériences et aux témoignages quotidiens des travailleurs d'agence collectés par l'ATTAP (Association des travailleurs et travailleuses de agence) et le CTI (Centre des travailleurs et travailleuses immigrantes), il a été décelé que la précarité du travail qui est caractéristique des APR est reliée au statut migratoire précaire et aux vulnérabilités sociales qui les accompagnent. Cette problématique émerge de manière parallèle à la croissance de l'industrie de location de personnel, avec le manque de contrôle et avec l'absence d'un cadre légal spécifique pour leur régulation. A Québec il n'y existe pas une loi spécifique depuis 1982.

Au Québec, comme au Canada, il existe possiblement des milliers d'agences de travail intérimaire. Leur dissémination a été très intensive, surtout après l'année 2000, et elles ont laissé l'espace marginal qu'elles avaient dans le marché du travail pour commencer à être une source de provision de main d'œuvre chaque fois plus importante. Actuellement, plusieurs secteurs productifs au Québec utilisent des ARP. Les secteurs qui emploient des travailleurs avec des statuts précaires et des réfugiés incluent l'industrie de l'alimentation, les entrepôts, l'agriculture, le recyclage, l'industrie du nettoyage, et certaines industries de services.

Une des caractéristiques de la complexité des situations du travail qui sont générées par le statut migratoire de plusieurs immigrantes et les inadéquations structurelles de la loi vis-à-vis des relations de travail triangulaires des agences c'est qu'elles ne permettent pas aux travailleurs de savoir quand une violation a lieu. Souvent, ces situations se produisent parce que les travailleurs n'ont pas connaissance de leurs droits, et aussi à cause de leur position désavantagée comme observateur (ils sont stressés, très fatigués, exténués, ou aliénés du travail qu'ils font) et ses difficultés pour identifier des violations dans la relation de travail triangulaire des agences.

Aussi les APR créent de l'incertitude dans la vie de ces travailleurs, et elles répandent la précarité au travail dans d'autres dimensions de leurs vies. J'ai groupé ces effets collatéraux et les ai nommés « existence précaire », un type d'invasion



de la précarité au travail dans la vie privée des immigrants. Ce sont des situations où la précarité envahit d'autres dimensions de leur vie privée qui constituent des moments où la reproduction de leur force de travail aurait normalement lieu. Cette condition démontre la désorganisation, l'incertitude économique, l'incertitude migratoire, l'impossibilité de la planification financière, l'isolement, la malnutrition et les pauvres conditions de santé mentale et émotionnelle.

Le statut migratoire précaire entraîne des projections au niveau social pour ces travailleurs quand ils travaillent avec des agences. Il implique la tendance à maintenir les travailleurs dans des situations économiques précaires pendant de longues périodes. Un travailleur immigrant demandeur d'asile que j'avais connu en 2015 a défini cette dynamique de travail avec les agences où il était pris au piège dans la précarité comme la « course d'un rat », une sorte d'analogie avec les rats domestiqués qui courent dans une roue et ne bougent pas de leur place. C'est une manière intéressante de définir les « permatemps », mais qui démontre l'urgence de porter attention à cette problématique.

Une autre caractéristique de plusieurs APR et recruteurs c'est qu'elles ont appris à « gérer » les vulnérabilités des travailleurs immigrants. Ça veut dire des actions organisées qui vont au-delà du simple recrutement et du placement temporaire du travail. Ces actions comprennent l'adhésion à d'autres mesures de gestion sur lesquelles les APR évaluent la situation sociale des immigrants. L'orientation de cette évaluation vise à tirer le maximum d'avantages économiques du travailleur, favorisant l'augmentation de profits de l'agence et de l'entreprise cliente en optimisant l'exploitation du travail. Les vulnérabilités elles-mêmes ne sont pas une source de profit; il est nécessaire de les gérer

afin d'optimiser la valeur économique maximale du travail d'une personne. Par conséquent, la gestion des vulnérabilités implique la projection de ces vulnérabilités sur le marché du travail, ce qui représente finalement leur reproduction. Cela signifie que, dans de nombreux cas, les agences de placement contribuent à reproduire les vulnérabilités, car elles constituent une source majeure de leurs bénéfices et des bénéfices qu'elles peuvent offrir aux entreprises clientes. Dans ce sens, les actions de gestion des agences sur le marché du travail utilisant les vulnérabilités des demandeurs d'asile, des réfugiés acceptés, des réfugiés refusés, des candidats à la demande pour considérations humanitaires et les sans-papiers favorisent la naturalisation de leur précarité en tant qu'éléments standards dans le marché du travail canadien.

Ces caractéristiques ont été détectées dans des milieux de travail très précaires, mais il est indéniable que bon nombre de ces fonctionnalités pourraient être présentes dans la plupart des APR compte tenu de l'absence presque totale de réglementation et de contrôle. Les APR sont une boîte noire, et il est bien difficile de comprendre leurs modes de fonctionnement internes et leurs méthodes pour gérer le travail temporaire des immigrés. Cela montre également la nécessité de que les autorités prennent conscience sur le dommage qui occasionnent dans la vie des travailleurs immigrantes, surtout les travailleur avec statut précaire. Ça veut dire de régler et régulariser ou (mieux) interdire son travail. Aussi, si Montréal va être vraiment une ville sanctuaire, les autorités doivent développer les mécanismes de protection des droits de toutes et tous les travailleurs sans papier qui travaillent par agence.

Manuel Salamanca Cardona

Vous voulez en connaître plus sur le logement social?

Incrivez-vous à un atelier avec le **POPIR – Comité Logement** en anglais, français et espagnol!

 (514) 935-4649

4017 rue Notre-Dame Ouest, Montreal, QC H4C 1R3

POPIR.ORG

FORMULAIRE OBLIGATOIRE DE BAIL

VOTRE LOGEMENT, VOS DROITS

L'éviction pour subdivision, agrandissement ou changement d'affectation

Depuis maintenant plusieurs mois, vous êtes locataire d'un logement que vous appréciez beaucoup ; vous aimez le quartier et entretenez de bonnes relations avec vos voisins et votre locateur. Un jour, ce dernier vous glisse un mot quant à d'éventuels travaux d'agrandissement de votre logement. Vous êtes inquiet de la possibilité d'être évincé de votre appartement. Bien que cette prérogative puisse mettre les locataires dans une situation précaire, les locateurs ont effectivement le droit d'évincer les occupants du logement pour procéder à la subdivision, l'agrandissement ou le changement d'affectation de leur propriété. Par contre, l'exercice de ce droit, distinct du droit de reprise, doit se faire en vertu de règles bien précises afin de ne pas bafouer les droits des locataires et de leur assurer une relocalisation anticipée et par conséquent, organisée.

Pour commencer, le locataire doit être avisé de l'éventuelle éviction par écrit au moins 6 mois avant la fin du bail, s'il est d'une durée d'un an. Par contre, l'avis doit être fait, au plus tard, un mois avant l'échéance du bail, si ce dernier est d'une durée de six mois ou moins. Il doit d'ailleurs énoncer la raison justifiant l'éviction ainsi que la date où le locataire doit libérer les lieux, soit le dernier jour de son bail. À la réception de l'avis, le locataire qui s'oppose à ladite

éviction a la responsabilité de déposer une demande d'opposition à la Régie du logement. Sachant qu'un locataire qui n'adresse pas de demande d'opposition au tribunal est réputé avoir accepté de quitter les lieux, le dépôt de cette demande est crucial et doit impérativement se faire dans un délai d'un mois suivant la réception de l'avis émis par son locateur. Lorsque le locataire saisi le tribunal de la cause, le locateur devra prouver que son projet est légal en vertu du droit en vigueur, et qu'il va effectivement le mener à terme. Si le tribunal permet l'éviction, le locateur devra accorder une somme équivalente à trois mois de loyer, en plus de rembourser les frais de déménagement, sur présentation des factures. Le locataire qui démontre que les dommages subis s'évaluent à une somme supérieure à trois mois de

loyer peut aussi recevoir des dommages-intérêts.

De plus, si vous recevez un avis d'éviction, sachez qu'il existe une immunité dont vous pourriez bénéficier. En effet, la loi empêche d'évincer un locataire lorsque ce dernier, ou son conjoint, est âgé de 70 ans ou plus, habite le logement depuis au moins 10 ans et possède un revenu annuel le rendant admissible à un logement à loyer modique. Contrairement à la reprise de logement, cette immunité reste applicable, même si le locateur rempli lui-même ces conditions.

Finalement, tout manquement à ces règles peut faire arrêter, ou du moins suspendre, un projet de subdivision, agrandissement ou changement d'affectation, d'où l'intérêt de connaître ses droits, mais surtout, de les faire valoir.

Sally Thabet

	Reprise de logement	Éviction pour subdivision, agrandissement ou réaffectation
Délai minimal d'envoi d'avis	6 mois avant la fin du bail	6 mois avant la fin du bail
Délai de réponse du locataire	1 mois	1 mois
Action du locataire qui désire s'opposer	Envoyer un avis de refus au propriétaire ou ne rien faire	Déposer une demande au tribunal
Conséquence si le locataire ne fait rien	Il est réputé refuser la reprise	Il est réputé accepter l'éviction
Indemnité statutaire	Aucune	Trois mois de loyer et frais de déménagement
Indemnité possible	Indemnité équivalente aux frais de déménagement	Dommages-intérêts

Éditorial

LE CANAL

4017, rue Notre Dame Ouest
Montréal (QC) H4C 1 R3

Éditeur : POPIR- Comité Logement

www.popir.org

Design: Ceylath Silva

Impression : Payette & Simms

Le Canal est un périodique d'information locale de l'arrondissement du Sud-Ouest. Il est écrit en grande partie par des collaboratrices et collaborateurs bénévoles. Le contenu du journal est sous la responsabilité du comité de rédaction.

Le Canal privilégie le traitement de dossiers locaux ; il analyse la réalité des gens et de groupes communautaires du territoire qu'il dessert et propose une

couverture de ses activités sociales et culturelles. Toute personne intéressée par les objectifs poursuivis par Le Canal peut suggérer sa collaboration. Les auteurs ont la responsabilité des textes qu'ils signent. Le comité de rédaction du journal se réserve le droit de refuser ou d'abrégier les textes reçus.

Toute reproduction des textes et des photos publiés par Le Canal est encouragée. Prière de mentionner la provenance.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1929-9265 (Le Canal - Imprimé)
ISSN 1929-9273 (Le Canal - En ligne)
S.V.P Partager ou recycler

À VOS AGENDAS

SEPTEMBRE

DU 2 SEPTEMBRE AU 6 OCTOBRE 2017
À MONTRÉAL: LE 2 OCTOBRE
(5 semaines/ 5 régions)
Tournée du FRAPRU
«Pour le droit au logement»

JEUDI 14 SEPTEMBRE 2017
Comité d'Éducation Populaire du POPIR
«Les élections municipales»
À 17h00 au CÉDA

VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2017
Action pour le droit au logement
avec FRAPRU

LUNDI 18 SEPTEMBRE 2017
Comité des femmes du POPIR
À 19h00 au POPIR-Comité logement

SEPTEMBRE

MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2017
Lancement du journal : LE CANAL
Bibliothèque de Saint-Henri
À 18H00

OCTOBRE

JEUDI 12 OCTOBRE 2017
Manif à Ottawa avec Frapu

JEUDI 19 OCTOBRE 2017
Comité d'Éducation Populaire du POPIR
À 19h00 au CÉDA

MARDI 24 OCTOBRE 2017
Action locale/ Élections municipales

SAMEDI 28 OCTOBRE 2017
Action de la Coalition Main Rouge

NOVEMBRE

DIMANCHE 5 NOVEMBRE 2017
Élections municipales
Sud-Ouest de Montréal

JEUDI 23 NOVEMBRE 2017
Comité d'Éducation populaire du POPIR
À 17h00 au CÉDA

DECEMBRE

JEUDI 14 DÉCEMBRE 2017
Célébration des fêtes
POPIR- Comité logement
À 18h00